



<b>BAREME D'HONORAIRES Locations saisonnières</b>		
<b>Honoraires de location</b>	<b>14 % TTC du loyer</b>	<b>Charge locataire</b>
<b>Honoraires de location</b>	<b>14 % TTC du loyer</b>	<b>Charge propriétaire</b>

**Frais de dossier de 48 € en sus à la charge du locataire**

Les Prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA de 20 %
Garantie financière et protection juridique : GALIAN, RCP MMA ENTREPRISE

<b>BAREME D'HONORAIRES Gestion</b>	
<b>Honoraires mensuels à la charge du bailleur En % TTC de l'encaissement</b>	
<b>Service Initial</b>	<b>8.40 %</b>
<b>Service Confort</b>	<b>9.00 %</b>
<b>Service Privilège</b>	<b>9.60 %</b>

<b>BAREME LOCATION HABITATION (TTC)</b>	
<b>Locataire et bailleur</b>	
Visite, Constitution du dossier, rédaction du contrat à la signature du bail	8 € / m <sup>2</sup> (zone non tendue) 10 € / m <sup>2</sup> (zone tendue)
Etat des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup> (zone non tendue et tendue)
<b>Bailleur : à l'entrée du locataire</b>	
7.50 % du loyer annuel charges comprises	

<b>Location de garage et parking (TTC)</b>
<b>Locataire et Bailleur</b>
1 mois de loyer charges comprises

Les honoraires de location des locaux d'habitation vides et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 seront facturés au locataire et au propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014
Les Prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA de 20 %